

Interco
Normandie Sud Eure

CONTRAT DE **TERRITOIRE**



2023-2027

9 PROJETS

12 MILLIONS D'EUROS

BRETEUIL

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Renaturation de la place principale et d'un cheminement pédestre

MESNILS-SUR-ITON

SANTÉ

Extension de la Maison de Santé

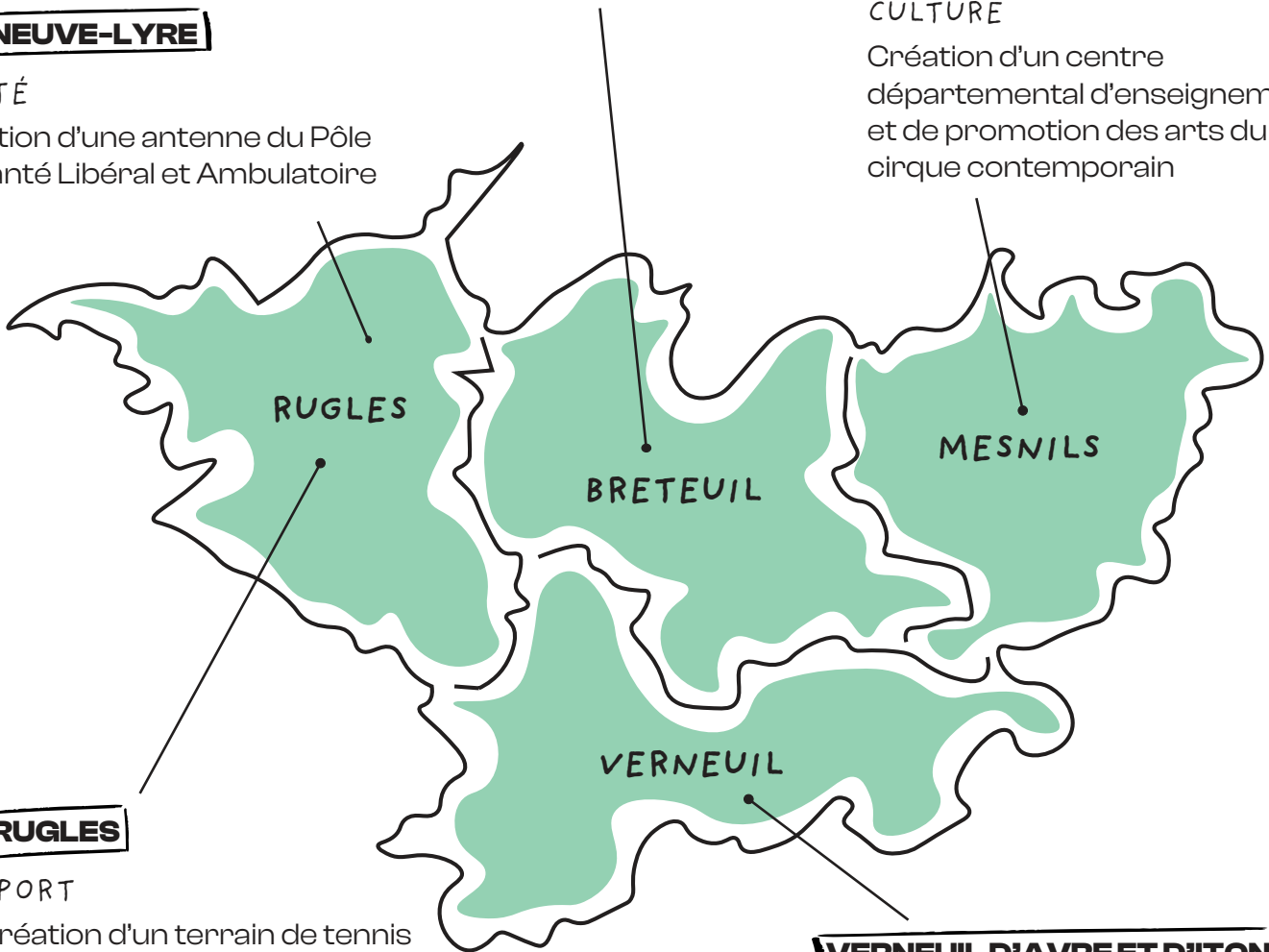
CULTURE

Création d'un centre départemental d'enseignement et de promotion des arts du cirque contemporain

LA NEUVE-LYRE

SANTÉ

Création d'une antenne du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire



RUGLES

SPORT

Création d'un terrain de tennis couvert et d'un Club House

Démolition et reconstruction du gymnase

REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Aménagement d'un parc public paysager et environnemental

VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

CULTURE

Réhabilitation de l'espace culturel

TOURISME

Restauration des remparts et vitraux de l'Abbaye St Nicolas et de ses abords (passerelle)

SOMMAIRE

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Présentation du territoire | p. 9 à 13 |
| Convention partenariale d'engagement | p. 15 à 24 |
| Présentation des axes du contrat | p. 25 |

AXEN°1 : L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

| | |
|---|-------------------|
| Fiche action n°1 - Restauration des remparts et vitraux de l'Abbaye St Nicolas et de ses abords (passerelle) à Verneuil-d'Avre-et-d'Iton | p. 29 à 32 |
|---|-------------------|

| | |
|--|-------------------|
| Fiche action n°2 - Renaturation de la place principale de Breteuil et d'un cheminement pédestre | p. 33 à 36 |
|--|-------------------|

| | |
|---|-------------------|
| Fiche action n°3 - Aménagement d'un parc public paysager et environnemental à Rugles | p. 37 à 40 |
|---|-------------------|

AXEN°2 : LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

| | |
|---|-------------------|
| Fiche action n°4 - Création d'un terrain de tennis couvert et d'un Club House à Rugles | p. 43 à 47 |
|---|-------------------|

| | |
|---|-------------------|
| Fiche action n°5 - Démolition et reconstruction du gymnase de Rugles | p. 49 à 52 |
|---|-------------------|

| | |
|--|-------------------|
| Fiche action n°6 - Création d'une antenne du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à la Neuve-Lyre | p. 53 à 56 |
|--|-------------------|

| | |
|--|-------------------|
| Fiche action n°7 - Extension de la Maison de Santé de Damville (Mesnils-sur-Iton) | p. 57 à 60 |
|--|-------------------|

| | |
|--|-------------------|
| Fiche action n°8 - Réhabilitation de l'espace culturel de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton | p. 61 à 66 |
|--|-------------------|

| | |
|---|-------------------|
| Fiche action n°9 - Création d'un centre départemental d'enseignement et de promotion des arts du cirque contemporain à Gouville (Mesnils-sur-Iton) | p. 67 à 72 |
|---|-------------------|

| | |
|---------------------|-------------------|
| Maquette financière | p. 73 à 75 |
|---------------------|-------------------|

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

LE PROJET DE TERRITOIRE

NORMANDIE
SUD EURE

①

L'ATTRACTIVITÉ
DU
TERRITOIRE

②

LA QUALITÉ
DE VIE
DES
HABITANTS

③

L'IMPLICATION
DES ACTEURS
À LA VIE DU
TERRITOIRE

④

LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
DU TERRITOIRE

⑤

LE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DU
TERRITOIRE

Le projet politique des élus de l'Interco Normandie Sud Eure est de contribuer à transformer ce territoire, de développer un projet visionnaire et innovant à 10, 15 voire 20 ans. Ce projet s'appuie sur la volonté de conduire une transition économique, sociétale et écologique qui prend appui sur les constats d'aujourd'hui, pour construire et mettre en œuvre un modèle de développement promoteur d'une culture partagée. Cette transformation résulte d'une mise en dynamique du territoire, basée sur l'intelligence collective de tous les acteurs et les habitants et notamment les jeunes qui sont les futurs citoyens, usagers, actifs et consommateurs de demain. Il s'agit alors de mettre en route les solutions d'avenir englobant tous les paramètres de notre territoire, vers un environnement socialement, économiquement et écologiquement cohérent, responsable et dynamique :

AXEN°1

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Les habitants étant les premiers ambassadeurs de leur cadre de vie, il s'agit de développer une identité positive d'appartenance à ce territoire, qui possède de nombreux atouts patrimoniaux historiques, naturels, et environnementaux, qui sont des bases incontournables pour susciter l'envie de rester ou revenir s'installer sur l'INSE pour entreprendre, pour développer l'offre touristique et attirer également de nouveaux professionnels de santé.

- PATRIMOIRE
- TOURISME
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXEN°2

LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Il s'agit de proposer aux habitants de pouvoir concilier un cadre de vie préservé en milieu rural, avec une offre de service de qualité, tant sur le plan de l'accès aux droits, de la mobilité, de la santé, que de l'éducation, répondant aux besoins d'aujourd'hui, mais également anticipant les besoins des générations à venir, en innovant et en devenant un territoire connecté, ouvert sur son environnement immédiat et lointain.

- MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ
- ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET AUX OUTILS NUMÉRIQUES
- ÉDUCATION, CULTURE, SPORT ET LOISIRS

AXEN°3

L'IMPLICATION DES ACTEURS À LA VIE DU TERRITOIRE

Les habitants, les associations, les institutions et les élus sont les acteurs incontournables de notre territoire. Il convient de les associer à la vie du territoire, de reconnaître à chacun leur place et leur rôle afin qu'ils puissent s'investir et contribuer à la co-construction et à la transformation à venir de ce territoire. L'implication de l'ensemble de ces acteurs est une source de progrès collectif et de solutions dans l'intérêt de tous et de chacun.

- COHÉSION SOCIALE

AXEN°4

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Cette transformation du territoire doit se faire dans une optique de développement durable. Notre cadre environnemental, privilégié en milieu rural est cependant tout autant fragile. Il s'agit de faire en sorte de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il convient d'anticiper les changements climatiques et leurs effets (inondations, canicule), car le cadre de vie doit rester privilégié, et véhiculer un sentiment de sécurité auprès des habitants, qui aspirent au retour et aux fondamentaux de la terre.

- BIODIVERSITÉ ET ENVIRONNEMENT
- AGRICULTURE ET ALIMENTATION
- PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

AXEN°5

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

L'activité économique repose en grande partie sur un volet humain. Les jeunes doivent être sensibilisés au cours de leur parcours scolaire au monde de l'entreprise, des métiers et des secteurs d'activité, afin de susciter chez eux le goût d'entreprendre et de les accompagner dans leur orientation, en favorisant l'ouverture du champ des possibles. L'offre de formation est à développer sur notre territoire, car elle fait partie désormais du parcours des salariés tout au long leur vie professionnelle. Le territoire est le second volet à actionner pour développer l'activité économique, au travers de sa politique d'aménagement, afin d'attirer l'installation des entreprises et faciliter leur activité.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONVENTION
PARTENARIALE
D'ENGAGEMENT



INTERCO
NORMANDIE
SUD EURE

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie

Contrat de territoire 2023-2027

**Communauté de communes
Interco Normandie Sud Eure**

CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 27 janvier 2025,

Et

Le Département de l'Eure, représenté par Monsieur Alexandre RASSAERT, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 7 février 2025,

Et

La Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure, représentée par Madame Nathalie NOEL, Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024

Vu

Vu les articles L.1111-4, L.1111-9, et L.4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie ;

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands ;

Les délibérations du Conseil départemental de l'Eure du 7 janvier 2022 et du 20 octobre 2023 adoptant les modalités de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires.

Considérant

Les défis à relever pour faire de la Normandie un territoire encore plus dynamique, pleinement engagé dans les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique, qui offre un cadre de vie résilient, de qualité et attractif.

L'intérêt reconnu des contrats de territoire, outils financiers puissants et incitatifs au service des stratégies de développement qui permettent d'accompagner les territoires vers les transitions durables nécessaires.

L'engagement de la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, qui a pour objectif un aménagement équilibré et durable de la Normandie, par l'accompagnement de projets visant à la revitalisation, au développement, à la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble des territoires normands.

L'engagement du Département de l'Eure, chef de file de la solidarité territoriale, dont l'objectif est d'accompagner les investissements structurants des territoires, dans le domaine de la santé, la culture, le sport et la revitalisation des centres bourgs et cœurs de villages qui participent à renforcer l'attractivité du territoire ou à améliorer le service aux habitants à l'échelle d'un bassin de vie.

Le projet de territoire porté par la Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat de territoire a pour objet principal de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable.

Il participe à l'attractivité du territoire qui en est doté, ainsi que, plus largement, à celle du département et de la Normandie.

Le contrat de territoire traduit le croisement entre la stratégie du territoire concerné et les orientations régionales et départementales.

Il comprend les éléments suivants :

- une présentation et une carte du territoire,
- la présente convention partenariale d'engagement,
- le projet du territoire dans lesquels s'inscrivent les projets financés,
- la maquette financière prévisionnelle,
- les projets inscrits détaillés dans des fiches-actions.

Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire ;
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité ;
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale ;
- Préparer les territoires du futur en accompagnant les transitions écologique, énergétique, climatique, numérique et démographique.

Article 3 : Les orientations prioritaires du Département

Dans le cadre de sa politique contractuelle, le Département soutient les projets structurants visant à :

- Revitaliser ou redynamiser les centres bourgs et cœurs de village ;
- Renforcer l'offre de santé disponible sur le territoire, par le biais de dispositifs de soutien financier à l'investissement de Maisons de santé ;

- Accroître l'attractivité du territoire en matière de culture et de sport, en accompagnant les collectivités au financement de projets structurants dans ces deux thématiques.

Article 4 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- AXE 1 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - Patrimoine, Tourisme, Aménagement du territoire
- AXE 2 QUALITE DE VIE DES HABITANTS - Mobilité et accessibilité, Accès aux services publics et outils numériques, Education Culture Sport Loisirs, Santé

Article 5 : Durée du contrat

Le contrat de territoire est signé pour la période 2023-2027 et s'achève au 31 décembre 2027.

Chaque projet inscrit au contrat devra faire l'objet d'une demande de subvention, adressée complète par le maître d'ouvrage, à la Région au stade « résultats des appels d'offres » impérativement avant le 31 décembre 2027.

Article 6 : Révision du contrat

A l'initiative du territoire, le contrat de territoire pourra faire l'objet de deux révisions sur sa durée, la seconde devant être engagée au plus tard le 31 décembre 2026.

La révision pourra concerner :

- la modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec le projet de territoire, et ses priorités,
- la poursuite d'actions déjà engagées, notamment après la réalisation d'études préalables.

Pour le Département, cette révision se fera à enveloppe constante (pas d'augmentation de l'engagement du Département sur la maquette financière globale du Contrat). Le Département se réserve, par ailleurs, le droit de réajuster les enveloppes contractualisées en fonction des réalités budgétaires du Département et des collectivités.

Article 7 : Engagements des parties

7.1. Financement

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) ;
- soit de crédits spécifiques thématiques pour le Département de l'Eure.

Les crédits départementaux, nationaux et les fonds européens (non contractualisés dans ce contrat) pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20% (article L1111-10 du CGCT).

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région ne se substituera pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Pour le Département de l'Eure, les opérations qui n'auront pas fait l'objet d'un engagement financier deux ans après le démarrage prévisionnel inscrit dans la maquette financière et la fiche action correspondante seront automatiquement sorties du contrat. Le cas échéant, avant cette date, un accord de dérogation de report maximale d'un an peut être sollicité auprès du Département, par écrit à l'attention du Président du Conseil départemental.

Le contrat porte sur **9 actions** pour un montant total prévisionnel d'investissement de **12 501 017 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

Les maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de **4 521 036 €**.

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de **2 331 460 €**, dont **2 131 400€** en **FRADT**.

Le Département de l'Eure pour un montant prévisionnel de **2 559 400 €**.

D'autres financements sont attendus (État, Europe...). Ils sont estimés à **3 089 121 €**.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais pas accord de subvention**.

7.2. Modalités de dépôt des demandes de subvention

Conformément au règlement des subventions régionales et départementales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé par le maître d'ouvrage auprès de la Région et du Département.

Le contrat de territoire vaut autorisation de démarrage anticipé des projets inscrits au 1^{er} janvier 2023, sauf modalités particulières propres aux dispositifs d'intervention sollicités.

Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet régional à l'adresse suivante <https://monespace-aides.normandie.fr>

Pour le Département, les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet départemental à l'adresse qui vous sera transmise par sollicitation de mail à contrat-de-territoire@eure.fr.

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet**.

Concernant les crédits de la Région Normandie :

Les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants plafonds**. Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Concernant les crédits du Département de l'Eure :

Pour les crédits spécifiques, les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

7.3. Les engagements du territoire attendus par la Région

- Le territoire et ses communes-membres s'engagent d'une façon générale à prendre en compte les enjeux climatiques et de transition écologique.

Les projets exemplaires inscrits au contrat, répondant à ces enjeux et bénéficiant à ce titre d'un soutien important de la Région, seront, le cas échéant, listés dans une annexe particulière. La subvention définitive pourra être diminuée par rapport au montant inscrit au contrat en cas de non-respect des engagements pris à ce titre.

- Le territoire signataire et ses communes-membres s'engagent à intégrer, dans leurs appels d'offres, des clauses et des critères permettant de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, notamment des TPE/PME ainsi qu'à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive. La région pourra partager à la demande, ses propres pratiques de commande publique participant à l'atteinte de cet objectif.

La région recommande par ailleurs au territoire et à ses communes membres de décliner opérationnellement la Charte des bonnes pratiques pour une commande de maîtrise d'œuvre au service de l'économie locale, développée par la Région conjointement avec les organisations professionnelles de maîtrise d'œuvre depuis 2022. La Charte est consultable sur le site internet régional <https://www.normandie.fr/investissement-dans-les-lycees#charte>.

- Orientation et informations sur les métiers : Dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'informations sur les métiers, la Région a délégué à son Agence Régionale de l'Orientation et des métiers, l'animation de cette politique en lien avec les territoires.

Ainsi en fonction des compétences respectives des territoires signataires en matière d'économie et/ou de promotion de l'emploi voire d'enseignement supérieur, il est prévu qu'une convention de partenariat soit signée afin de coordonner des actions de promotion des métiers en lien avec des entreprises de la zone d'emploi à destination des scolaires, des demandeurs d'emploi voir des salariés ou des personnes en évolution professionnelle. Des manifestations spécifiques pourront être envisagées. Les territoires signataires en tant que collectivités employeurs pourront également inscrire des collaborateurs au titre des ambassadeurs métiers pour témoigner de leurs activités et des stages recensés par l'Agence, pour le plus grand nombre.

Dans le cadre de la présente convention partenariale liée au contrat de territoire, le territoire signataire s'engage à se rapprocher de l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers afin d'amorcer les discussions pour la conclusion de la convention indiquée.

- Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales...), pour la pratique des cours d'éducation physique et sportive (EPS). Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés.

Le respect de ces engagements est apprécié à l'échéance du contrat.

7.4 : Les engagements du territoire attendus par le Département

La démarche de la contractualisation se veut équilibrée, cohérente et concertée.

C'est ainsi que le Département veillera à ce que les projets retenus constituent des investissements à fort effet de levier, en cohérence avec chaque projet de territoire et visant à améliorer le quotidien de chaque eurois.

Au titre de son rôle de chef de file sur la Solidarité, le Département de l'Eure attend des maîtres d'ouvrages des projets accompagnés qu'ils mobilisent des clauses d'insertion dès que la nature des projets le permet.

Le Département s'attachera également à apporter une attention particulière aux mesures prises en faveur de la Transition Ecologique. Une démarche active de réduction de l'impact voire à la contribution du projet à la qualité de l'environnement est attendue au bénéfice de la transition écologique et énergétique.

Le Département sera attentif aux projets qui valorisent la neutralité foncière par le biais de recyclage des fonds friches et dents creuses.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les friches représentent un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixée par le Gouvernement et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Des friches urbaines, commerciales, aéroportuaires, ferroviaires ou routières, industrielles, militaires ou minières et plus généralement du foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé, existent et pourraient être réutilisés pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités, et ainsi permettre d'éviter l'artificialisation des sols si de tels projets se développaient sur des terrains naturels ou agricoles.

Article 8 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

8.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira a minima les signataires du présent contrat ou leurs représentants.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé a minima des représentants des signataires du contrat. Les représentants des maîtres d'ouvrage des projets inscrits au contrat pourront être associés.

Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

8.2. Animation et gestion du contrat de territoire

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

Le territoire signataire coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement des Territoires,
- Pour le Département de l'Eure, le Pôle Contractualisation et financement de l'Aménagement du Territoire,
- Pour la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure, la Direction Générale des Services.

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage informeront régulièrement la Région de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région et le Département devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région et du Département seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée au territoire.

Fait à Verneuil d'Avre et d'Iton, le 18 Avril 2025

**Le Président
de la Région Normandie**



Hervé MORIN

**Le Président
du Département de l'Eure**



Alexandre RASSAERT

**La Présidente
de la Communauté de
communes
Interco Normandie
Sud Eure**



Nathalie NOEL

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023 - 2027

| AXE N°1 - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE Patrimoine, Tourisme, Aménagement du territoire | | |
|--|--------------------------------------|---|
| FICHE ACTION N°1 | Interco Normandie Sud Eure | Restauration des remparts et vitraux de l'Abbaye St Nicolas et de ses abords (Passerelle) à Verneuil-d'Avre-et-d'Iton |
| FICHE ACTION N°2 | Commune de Breteuil | Renaturation de la place principale de Breteuil et d'un cheminement piétonnier |
| FICHE ACTION N°3 | Commune de Rugles | Aménagement d'un parc public paysager et environnemental |
| AXE N°2 - QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS Mobilité et accessibilité, Accès aux services publics et outils numériques, Éducation, Culture, Sport, Loisirs, Santé | | |
| FICHE ACTION N°4 | Commune de Rugles | Création d'un terrain de tennis couvert et Club House |
| FICHE ACTION N°5 | Interco Normandie Sud Eure | Démolition et reconstruction du gymnase de Rugles |
| FICHE ACTION N°6 | Interco Normandie Sud Eure | Création d'une antenne du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à la Neuve-Lyre |
| FICHE ACTION N°7 | Interco Normandie Sud Eure | Extension de la Maison de Santé de Damville (Mesnils-sur-Iton) |
| FICHE ACTION N°8 | Commune de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton | Réhabilitation de l'espace culture de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton |
| FICHE ACTION N°9 | Commune de Mesnils-sur-Iton | Création d'un centre départemental d'enseignement et de promotion des arts du cirque contemporain |

AXEN°1

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Patrimoine, Tourisme,
Aménagement du Territoire

FICHE ACTION N°1

Restauration des remparts et vitraux de l'Abbaye St Nicolas et de ses abords (passerelle) à Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

FICHE ACTION N°2

Renaturation de la place principale de Breteuil et d'un cheminement pédestre

FICHE ACTION N°3

Aménagement d'un parc public paysager et environnemental à Rugles

Fiche action n° 1

INTITULE PROJET :

RESTAURATION DES REMPARTS ET VITRAUX DE L'ABBAYE ST NICOLAS ET DE SES ABORDS (PASSERELLE) A VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Responsable légal : Nathalie NOEL
Fonction : Présidente

✉ : Adresse : 84 Rue du Canon 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON
✉ : Courriel : sophie.joubin@inse27.fr

Contact - Maître ouvrage : Sophie JOUBIN - DGSA

☎ : 02 32 32 94 80
✉ : sophie.joubin@inse27.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN
☎ : 02 32 31 50 67
✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet (si autre) : Direction de la Culture – Eric MEMETEAU
☎ : 02 32 31 95 96
✉ : eric.memeteau@eure.fr

Région – Référente contrat et projet : Sonia LEFEBURE
☎ : 02 35 52 22 31
✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

Ce projet vise d'une part à améliorer le maillage entre la voie verte des bois francs particulièrement fréquentée et stratégique puisque reliant directement la Commune de Verneuil à Center Parc, et d'autre part à valoriser l'Abbaye St Nicolas. Au travers des aménagements proposés que sont la restauration des remparts, la création d'une passerelle pour la mobilité douce, et la restauration de vitraux de l'édifice. Le projet dans sa globalité constitue un vecteur indéniable de l'attractivité touristique du territoire.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Dans le cadre du schéma départemental et Régional des vélo-routes et voies vertes, la voie verte dite « des bois francs » a été aménagée en 2010.

Du fait de sa liaison directe avec le site de Centre Parcs et de sa courte distance reliant ce site avec le centre-ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, elle connaît une fréquentation relativement élevée.

De plus la politique menée par « Pierre et Vacances » visant à s'adapter aux demandes des occupants, change d'orientation et permet aux « vacanciers » de sortir du lieu pour aller découvrir les environs. Ils mettent notamment à disposition la location de vélos (y compris les porteurs pour les enfants).

C'est la raison pour laquelle L'interco Normandie Sud Eure s'engage dans ce projet afin de mailler une offre globale qui part de l'aménagement de la liaison touristique jusqu'à la valorisation du patrimoine en construisant une passerelle reliant la voie verte et l'abbaye puis la structuration du cheminement entre l'abbaye et les lieux touristiques de la commune pour revenir ensuite vers les lieux de « villégiature ».

L'Abbaye St Nicolas, propriété de l'INSE, joue un rôle central dans l'approche qui vise à découvrir les différents patrimoines existants dans leur globalité (Abbaye, Tour grise, église de la Madeleine, espace St Laurent...)

S'agissant plus particulièrement de l'Abbaye, il est essentiel de souligner que les remparts sont des éléments emblématiques qui doivent être préservés, restaurés et qui sont la porte d'entrée devant susciter la curiosité et le désir de découvrir davantage. L'installation d'une passerelle reliant le sentier « de la gueule d'enfer » à l'entrée de l'esplanade de l'Abbaye constitue un ajout significatif et indispensable pour faciliter l'accès aux visiteurs et la continuité d'un itinéraire globale.

En se lançant dans ce projet alliant tourisme, patrimoine, mobilité douce autour de l'Abbaye, nous créons une synergie positive entre le tourisme, le patrimoine et l'économie de la ville qui va bénéficier d'une retombée non négligeable au travers des achats et dégustations faites lors du passage des touristes.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Des moyens humains existent déjà au sein de l'Abbaye St Nicolas permettant d'y accueillir tout public et de faire visiter l'édifice ainsi que l'intégralité du lieu (intérieur et extérieur)



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : Selon le PPI établi (250 000 € en 2024, 250 000 € en 2025 et 170 000 € en 2026)

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|--|------------------|----|-------------------------|------------------------------|--|------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Cofinanceurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | 0 € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | | | | | Etat (DETR) | 201 000 € | 30% |
| Création d'une passerelle permettant l'accès | 350 000 € | | 350 000 € | | Région (FRADT) | 105 000 € | 16% |
| Restauration des remparts | 250 000 € | | | | Département | 134 000 € | 20% |
| Restauration des vitraux | 70 000 € | | | | Fonds de concours | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 230 000 € | 34% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 670 000 € | | 350 000 € | | TOTAL : | 670 000 € | |



Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires
Fonds mobilisés : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 16% du coût de l'opération, plafonnée à 105 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas) de la passerelle à hauteur de 105 000 € soit 30% du coût de la passerelle s'élevant à 350 000 €. La restauration des remparts et des vitraux du cloître de l'abbaye ne seront pas accompagnées.

La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés



Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire au titre des Equipements culturels structurants.

Sous réserve des dépenses éligibles dont les acquisitions foncières et immobilières peuvent-être exclues, la participation prévisionnelle est plafonnée à 134 000€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 670 000€ HT.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche action n° 2

INTITULE PROJET :

RENATURATION DE LA PLACE PRINCIPALE DE BRETEUIL ET D'UN CHEMINEMENT PEDESTRE

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : COMMUNE DE BRETEUIL

Responsable légal : CHERON Gérard
Fonction : Maire

✉ : Adresse : rue d'Huckelhoven – 27160 BRETEUIL
✉ : Courriel : mairie-breteuil@breteuil27.fr

Contact - Maître ouvrage : Corinne PRUDHOMME – Directeur Général des Services
☎ : 02.32.29.82.45
✉ : dgs@breteuil27.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

:

Région – Référente contrat et projet : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

La commune est vulnérable au changement climatique, en 2018 elle a subi d'importante dégradation à la suite des inondations. Pour répondre à ce défi, le projet consiste à la renaturation de l'ensemble des emplacements de stationnement place Laffitte et à l'aménagement d'un cheminement pédestre arborer et comportant des îlots de fraîcheur. Il a pour but aussi de protéger son centre-ville qui est principalement concentré autour de cette place. Ce cheminement permet également de desservir à partir du centre bourg, les écoles, le collège, les installations sportives, les logements sociaux, la gendarmerie et des commerces de la ZAC (entrée de ville). Le diagnostic flash de redynamisation fait apparaître une offre diversifiée dynamique et attractive ainsi qu'un parcours marchand et propose du nouveau comme le multi-service, charcutier traiteur, circuits courts. Pour répondre à cette demande, la commune se porte acquéreur de 2 locaux commerciaux. Des générateurs de flux comme la poste, les banques, la mairie, la maison France service, la maison médicale, et la médiathèque sont situés en centre bourg ainsi que le marché tous les mercredis matin avec environ 25 exposants. Concernant les actions commerciales, plusieurs

animations ont lieu sur cette place (fête de Breteuil, bal populaire, fête de la musique, exposition de véhicules anciens...)

Un préchiffrage a été établi pour évaluer l'étude de faisabilité ce qui correspond au plan de financement ci-joint.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Ce projet répond au changement climatique tout en améliorant le cadre de vie des usagers.

Il a pour but d'engager une responsabilité citoyenne dans une démarche écologique afin de permettre les déplacements pédestres et ainsi favoriser l'effort physique dans un environnement agréable et sécurisé tout en limitant l'usage des véhicules à moteur quand cela est possible.

Enfin il permettra d'apporter une végétalisation durable en centre bourg et ainsi contribuer à faire revenir une biodiversité menacée par l'artificialisation des sols.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Le coût estimatif de cette opération est de 729 704.33 € HT, comprenant les travaux de renaturation de la place Laffite mais également les l'aménagement du cheminement pédestre route de Conches (entrée de ville vers le centre bourg). Un bureau d'étude sera missionné pour le suivi des travaux.

Les travaux d'entretien seront réalisés par les agents des services techniques.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

La phase projet a été étudiée par les services techniques de la commune en 2023.

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

La phase consultation : 1er semestre 2025

La phase travaux : 2026-2027 comprenant un phasage pour permettre l'accès en continu au centre bourg.



Plan de financement prévisionnel (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|---|------------------|----|-------------------------|------------------------------|--|------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Cofinanceurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 72 000 € | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | 0 € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 0 € | | | | Etat (fonds vert - renaturation centre bourg) | 320 682 € | 40% |
| Travaux | 677 819 € | | | | Région (FRADT) | 100 000 € | 12% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 160 341 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement - aménagement paysager | 51 886 € | | | | Fonds de concours | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 220 682 € | 28% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 801 705 € | | | | TOTAL : | 801 705 € | |



Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires
Fonds mobilisés : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 12 % du coût de l'opération, plafonnée à 100 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).
La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.



Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre de la Revitalisation des Centres-Bourgs.

Sous réserve des dépenses éligibles, la participation prévisionnelle dont les acquisitions foncières et immobilières peuvent-être exclues, est plafonnée à 160 341€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 801 705€ HT.

Les services départementaux concernés (notamment la Direction de l'Environnement et la Direction de la Mobilité) par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche action n° 3

INTITULE PROJET

AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : COMMUNE DE RUGLES

Responsable légal : Denis GUITTON

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 33 TER rue Aristide Briand

✉ : Courriel : contact@mairie-rugles.fr

Contact - Maître ouvrage : Thomas AUBERT. DGS

☎ : 02.32.24.70.42

✉ : dgs@mairie-rugles.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Région – Référente contrat et projet : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

La ville dispose d'un parc au Nord de la rue principale de Rugles.

Elle souhaite créer un autre parc au Sud de ladite rue permettant ainsi aux habitants de pouvoir traverser la Ville du Nord au Sud, et de relier les équipements publics par des cheminements piétonniers. La Ville a acquis une parcelle de 1,6 hectare comportant un étang, laissé en état de friche. Le premier chantier est le débroussaillage et la mise en valeur des essences remarquables. Le parc se situe à la rencontre de deux zones naturelles protégées : au nord des ZNIEFF de type I et II et au Sud un Espace Naturel Sensible et est longé par le bras forcé de la Risle. Sur l'une de ses extrémités se trouve une passerelle piétonne, la passerelle « des Petites prés ». Cette passerelle permet des cheminements doux entre les écoles primaires, l'île aux Ados (aménagement de jeux collectifs pour les enfants et adolescents).

Le second objectif visé avec l'ouverture de ce parc est de mettre en valeur la nature en ville. Le projet souhaite la mise en valeur du patrimoine naturel avec les essences d'arbres, la biodiversité ainsi que la faune et la flore grâce aux courts d'eau et à l'étang. L'ouverture du parc offrira un cadre de vie apaisant et relaxant pour les ruglois. Face au parc s'étend un espace naturel sensible, source d'une biodiversité protégée.

Le troisième objectif est le développement d'un réseau de chemins réservés aux modes actifs qui contribuera à les encourager et proposera des parcours alternatifs aux rues fortement circulées. Il contribuera à valoriser la rivière de la Risle et la promenade existante en fond de vallée en créant un espace public permettant de relier la partie Est de Rugles au centre-ville. Des franchissements au-dessus du Robillard et de la Risle seront prévus. C'est une opportunité pour créer une connexion douce à l'ensemble des équipements publics de la Ville.

La situation privilégiée de ce boisement alluvial, ses possibilités de connexions avec des équipements existants ou futurs et deux des rues principales du centre bourg en font un espace de promenade de proximité idéal. Protégé de toute urbanisation car situé en zone inondable, le site revêt un caractère secret et caché permettant de se couper des flux et de l'animation des rues du centre, d'offrir des vues privilégiées sur l'église, le front bâti et les fonds de jardin de Rugles.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Objectifs généraux :

- Création d'un poumon vert en cœur de ville (renaturation) : création d'un parc public, mise en valeur du patrimoine naturel, création d'espaces publics qualitatifs
- Mobilités douces (aménagement urbain) : cheminements doux afin de relier les deux parcs publics mais aussi les équipements et services publics, liaison avec la rue commerçante, ...

Objectifs opérationnels :

- Maillage territorial : La Commune de Rugles fait partie des 4 pôles majeurs qui structurent l'ensemble de la politique menée par l'Interco Normandie sud Eure
- Centralité urbaine : Opération intégrée au programme d'actions structurantes inscrit dans le dispositif PVD – Petites Villes de Demain.
- Foncier : résorption d'une friche naturelle située en cœur de ville
- Santé (promotion de la santé, santé environnementale) : équipement urbain de proximité favorisant la pratique quotidienne de la marche pour au moins 1 500 habitants de la commune
- Mobilité : création d'itinéraires de mobilité douce avec le centre-ville (équipements et services), les équipements scolaires (écoles et collèges) et le 1^{er} par urbain de la commune
- Tourisme : intégration d'un nouveau site naturel et patrimonial promu dans le circuit de découverte du patrimoine déjà existant et lors des visites guidées et animées par l'office de tourisme communautaire
- Jeunesse : mise en place de jeux de loisirs et éducatifs sur l'environnement



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Pas de nécessités de moyens de fonctionnement dédiés. L'espace sera ouvert en accès libre au public.

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Septembre 2022/Septembre 2023 : Etudes préalables
- Octobre 2023/Mars 2024 : Montage financier
- Avril 2024/Novembre 2024 Consultation et choix des entreprises
- Décembre 2024/Septembre 2025 : Réalisations des travaux

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|--|------------------|----|-------------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Cofinanceurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 0 € | | | | Europe (FEDER ESPACES PUBLICS) | 275 631 € | 36% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 23 152 € | | | | Etat (préciser les fonds alloués) | 0 € | 0% |
| Travaux | 695 200 € | | | | Région (FRADT) | 100 000 € | 13% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 154 670 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement | 55 000 € | | | | | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 243 051 € | 31% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 773 352 € | | | | TOTAL : | 773 352 € | |

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires
Fonds mobilisés : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 13 % du coût de l'opération, plafonnée à 100 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).
La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre de la Revitalisation des Centres-Bourgs.

Sous réserve des dépenses éligibles, la participation prévisionnelle dont les acquisitions foncières et immobilières peuvent-être exclues, est plafonnée à 154 670€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 773 352€ HT.

Les services départementaux concernés (notamment la Direction de l'Environnement) par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

AXEN°2

QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Mobilité et accessibilité,
Accès aux services publics et outils numériques,
Education, Culture, Sport, Loisirs, Santé

FICHE ACTION N°4

Création d'un terrain de tennis couvert et d'un Club House à Rugles

FICHE ACTION N°5

Démolition et reconstruction du gymnase de Rugles

FICHE ACTION N°6

Création d'une antenne du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à la Neuve Lyre

FICHE ACTION N°7

Extension de la Maison de Santé de Damville (Mesnils-sur-Iton)

FICHE ACTION N°8

Réhabilitation de l'espace culturel de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton

FICHE ACTION N°9

Création d'un centre départemental d'enseignement et de promotion des arts du cirque contemporain à Gouville (Mesnils-sur-Iton)

Fiche Action N° 4

INTITULE PROJET

CREATION D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT ET D'UN CLUB HOUSE

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : COMMUNE DE RUGLES

Responsable légal : Denis GUITTON

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 33 TER rue Aristide Briand

✉ : Courriel : contact@mairie-rugles.fr

Contact - Maître ouvrage : Thomas AUBERT. DGS

☎ : 02.32.24.70.42

✉ : dgs@mairie-rugles.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet : Direction des sports - Jean François RENAULT

☎ : 02 32 31 97 16

✉ : jean-francois.renault@eure.fr

Région – Référente contrat et projet : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

Construction semi-ouverte d'un court de tennis extérieur (structure métal, couverture à pans coupés en toile, bardages ouverts en toile...)

Dimensions : 36 mètres de longueur ; 17,76 mètres de largeur ; 9,35 mètres de hauteur

Construction d'un club house

Dimensions : 12,01 mètres de longueur ; 6,06 mètres de largeur ; 4,00 mètres de hauteur

Démolition d'un abri existant de 26 m² - hors d'usage et implanté sur la surface de construction

Création d'accès piétonniers adjacents à l'équipement



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

La Commune de Rugles dispose de 3 terrains de tennis extérieurs.

Le Club de Tennis de Rugles compte à ce jour un nombre de 80 adhérents et souhaiterait pouvoir augmenter ses effectifs de 25 % à moyen terme et de 50% à long terme.

Le rayonnement de l'équipement tennistique couvert sera de nature intercommunale. En effet, au moins 3/4 des usagers du futur équipement ne seront pas des habitants de la Commune de Rugles, mais issus de la dizaine des communes environnantes. C'est notamment, à ce titre que le projet bénéficiera d'un fonds de concours exceptionnel de la part de l'Interco Normandie Sud Eure.

La couverture d'un de ses courts extérieurs actuels permettra de rendre plus attractif la pratique de ce sport mais aussi de pouvoir donner la possibilité aux adhérents de jouer tout au long de l'année (= s'extraire de la contrainte météorologique). Le Club de Tennis pourra s'inscrire dans des championnats d'Hiver et organiser plus aisément des Tournois.

De plus, le Club pourra développer plus d'animations (stages enfants ; animations « famille », tournois internes...). Il est également labellisé « Sport Santé » et « Sport & Handicap », ce qui permettra également à ces usagers particuliers de bénéficier d'un équipement toute l'année (plus de créneaux de stages développés). Les professeurs de sport du Collège disposeront également d'un outil pour répondre à leurs objectifs de diversification des pratiques sportives.

Enfin, la Commune prévoit dans le cadre du développement des pratiques sportives libres et non encadrées de pouvoir rendre l'équipement accessible au public. Elle envisage des réservations via un site ANYBUDDY, pour ce faire un boîtier électronique à code éphémère pour 1h de réservation via application smartphone, sera sur le site internet de la commune et dans les hébergements touristiques.

De manière indirecte, ce nouvel équipement libèrera également des créneaux d'occupation de l'actuel gymnase multisports de Rugles – 15 heures environ. Ces créneaux libérés pourront permettre de développer des activités sportives existantes (création de 3 sections « juniors » au lieu d'une seule actuellement) mais aussi de nouvelles activités en attente de développement (futsal, twirling bâton...). 8 heures de créneaux libérés seront ainsi immédiatement repris.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Au-delà du Club de Tennis Ruglois, principal bénéficiaire, 3 autres associations partenaires (sport collège, handicap et familles)

Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les associations :

- *Pratiquants adhérents (cours) : 15 heures actuellement – Objectif à 3 ans 25 heures*
- *Pratiquants adhérents (compétition) : 9 heures actuellement – Objectif à 3 ans 18 heures (avec l'accès au gymnase)*
- *Pratiquants occasionnels : 5 heures actuellement – Objectif à 3 ans 10 heures*
- *Pratiquants associations partenaires : en moyenne 2 heures*

Soit un total de 29 heures actuellement et de 55 heures à terme sur 3 ans.

Mise en place d'une convention relative à l'utilisation et à l'animation de l'équipement sportif entre la Commune et le Club de Tennis de Rugles conforme aux exigences de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Fédération Française de Tennis (FFT).

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Septembre 2022/Décembre 2023 : études préalables
- Janvier 2024/Aout 2024 : Consultation et choix des entreprises
- Septembre 2024/Mai 2025 : Réalisations des travaux

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|--|------------------|----|-------------------------|------------------------------|---|------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Cofinanceurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 0 € | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | 0 € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 46 200 € | | | | Etat (Agence Nationale du Sport) | 118 900 € | 21% |
| Travaux | 513 560 € | | | | Région (FRADT) | 60 000 € | 11% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 111 300 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement | 0 € | | | | Fonds de concours - INSE | 106 308 € | 19% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 163 252 € | 29% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 559 760 € | | | | TOTAL : | 559 760 € | |

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires
Fonds mobilisés : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 11 % du coût de l'opération, plafonnée à 60 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).
La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre des Equipements sportifs structurants.

Sous réserve des dépenses éligibles, la participation prévisionnelle est plafonnée à 111 300€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 559 760€ HT.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche Action N° 5

INTITULE PROJET

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GYMNASSE DE RUGLES

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Responsable légal : Nathalie NOEL

Fonction : Présidente

✉ : Adresse : 84 Rue du Canon 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

✉ : Courriel : sophie.joubin@inse27.fr

Contact - Maître ouvrage : Sophie JOUBIN - DGSA

☎ : 02 32 32 94 80

✉ : sophie.joubin@inse27.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet : Direction des sports - Jean François RENAULT

☎ : 02 32 31 97 16

✉ : jean-francois.renault@eure.fr

Région – Référente contrat et projet : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

Le Gymnase actuel de Rugles a fait l'objet d'un diagnostic précis qui a mis en exergue les différents « défauts » notoires qui entraînent non seulement des inquiétudes en matière de structure mais également en termes de consommation énergétiques.

A la lecture de l'état des lieux des existants, mentionnant différents points de vigilance, il est apparu nécessaire de procéder à la déconstruction de cet équipement et à la reconstruction d'un nouveau lieu répondant aux nécessaires exigences techniques et énergétiques permettant d'y accueillir les publics concernés.

Il serait donc procédé à la construction d'un nouvel équipement en lieu et place de l'existant.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Il s'avère que cet équipement ne correspond plus aux besoins actuels en termes de sécurité, de sobriété énergétique, de distribution même des locaux, de l'utilisation qui en est faite par les élèves mais également par le tissu associatif local très « riche ».

Effectivement outre l'utilisation par le collège chaque jour en période scolaire, le gymnase est utilisé par les associations, chaque soir, mercredi, Week end et vacances scolaires (cf planning ci-joint)

Les nombreux licenciés dont par exemple :

Hand-ball de Rugles :

- Nombre de licencié 2023 2024 : 100 licenciés

- Moyenne du public accueilli par match de l'équipe fanion et jeunes sur la journée.

Pour les U 9 ans à U 11 ans nous accueillons des tournois à 3 voire 4 équipes.

- Moyenne du public : entre 80 et 100 personnes

- Niveau de pratique de l'équipe fanion et/ou équipe jeune haut niveau : Niveau départemental et Régional

- Grande manifestation ponctuelle annuelle (hors compétition) : tournoi de Noël, tournoi familial, Hand Fluo.

Ris'l'aventure : Escalade

- Nombre de licenciés : 350 licenciés, dont 40 pratiquants sur Rugles

- Niveau de pratique de l'équipe fanion et/ou équipe jeune haut niveau : Régional

- Grande Manifestation ponctuelle annuelle (hors compétition) : rassemblement Départemental / Stages



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Ce nouvel équipement n'engendrera vraisemblablement pas un fonctionnement plus coûteux puisqu'il va répondre à de nouvelles normes en termes d'isolation, et d'équipements rentrant dans la perspective de sobriété énergétique et donc de gestion plus pointue des fluides.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase étude (études préalable, AMP, Maîtrise d'œuvre) : 2025
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2025/2026

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | RECETTES | | | |
|--|--------------------|----|-------------------------|------------------------------|---|--------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Co financeurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 20 000 € | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | 0 € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 336 000 € | | | | Etat (DETR) | 900 000 € | 28% |
| Travaux | 2 800 000 € | | | | Région (FRADT) | 631 200 € | 20% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 691 649 € | 22% |
| Mobilier, petit équipement | | | | | Fonds de concours | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 933 151 € | 30% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 3 156 000 € | | | | TOTAL : | 3 156 000 € | |

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires
Fonds mobilisés : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20 % du coût de l'opération, plafonnée à 631 200 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).

La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre des Equipements sportifs structurants.

Sous réserve des dépenses éligibles, la participation prévisionnelle est plafonnée à 691 649€, soit à hauteur de 22% maximum du coût maximum du projet 3 156 000€ HT.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche Action N° 6

INTITULE PROJET

CREATION D'UNE ANTENNE DU POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE A LA NEUVE LYRE

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Responsable légal : Nathalie NOEL

Fonction : Présidente

✉ : Adresse : 84 Rue du Canon 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

✉ : Courriel : sophie.joubin@inse27.fr

Contact - Maître ouvrage : Sophie JOUBIN - DGSA

☎ : 02 32 32 94 80

✉ : sophie.joubin@inse27.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet : Service de démographie médicale

Région – Référente contrat : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr

Région - Référente projet : Marie-Pierre TARDIEU

☎ : 02 35 52 57 16

✉ : marie-pierre.tardieu@normandie.fr



Description détaillée du projet

Création d'un nouvel espace pouvant accueillir un minimum de 5 professionnels de santé (temps complets ou temps partagés) en lien avec le PSLA de Conches

Cette « antenne de santé » fonctionnera en réseau coordonné avec d'autres professionnels de santé et en partenariat avec les autres acteurs sanitaires et médico-sociaux (hôpital local, association d'aide à domicile, SSIAD, PMI, services du Département, Réseau local de promotion de la santé.

Les études techniques ont conduit à la reconstruction d'un local neuf en lieu et place d'un bâtiment existant en centre bourg de la Neuve Lyre, à proximité immédiate d'une pharmacie. Le projet initial avait été basé sur une réhabilitation d'un bâti existant, mais au regard des difficultés

notamment en termes de structure, le projet a été réorienté vers une nouvelle construction répondant aux normes notamment sur la sobriété énergétique.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le constat avéré de la baisse significative en matière de démographie médicale à court et moyen terme sur le territoire de l'INSE, a mené à une réflexion globale entre les élus et les professionnels de santé afin de trouver différents axes pour endiguer ou tout du moins minimiser cette tendance défavorable.

Le territoire est en effet considéré comme très fragile en matière d'accès aux soins et plus particulièrement liée à l'absence de médecins généralistes, mais également dû aux différents départs en retraite.

Ce constat est corroboré par l'ARS Normandie qui identifie ce territoire comme une zone déficitaire en raison de la faible densité de professionnels de santé de premier recours, du nombre d'actes moyen pratiqués par les professionnels.

Aussi au regard de ces observations, l'INSE en collaboration avec les professionnels de santé du PSLA de Conches Lyre, ont souhaité lancer un projet d'équipement afin de permettre l'installation de nouveaux professionnels au sein d'un même pôle pour permettre une meilleure interaction.

Cet équipement doit répondre aux besoins présents et futurs de la population.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Ce nouvel équipement n'engendra vraisemblablement pas de coût de fonctionnement significatif pour l'Interco Normandie Sud Eure, dans la mesure où les charges inhérentes seront répercutées sur les loyers des professionnels.

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Début d'année 2024 (Marché de MO notifié mi-décembre 2023).
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2024/2025

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | RECETTES | | | |
|--|------------------|----|-------------------------|------------------------------|--|------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Co financeurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 11 000 € | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | 0 € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 47 600 € | | | | Etat (DETR) | 208 800 € | 36% |
| Travaux | 523 400 € | | | | Région (Soutien aux investissement immobiliers visant à favoriser l'offre de soins) | 100 000 € | 17% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 116 000 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement | 20 000 € | | | | Fonds de concours | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 155 200 € | 27% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 580 000 € | | | | TOTAL : | 580 000 € | |

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Générale Adjointe Transports-Aménagement du Territoire/Mission santé

Dispositif : Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins

L'intervention régionale au titre du dispositif sus visé est de 17 % du coût de l'opération, plafonnée à 100 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).

La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre de la Santé. Sous réserve des dépenses éligibles dont les acquisitions foncières et immobilières sont exclues, la participation prévisionnelle est plafonnée à 116 000€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 580 000€ HT.

Si un déficit d'opération existait au moment de la réalisation de l'ouvrage, celui viendrait abaisser l'autofinancement (tout en respectant le seuil minimum des 20%), et après accord écrit du Département à la suite de la sollicitation de l'intercommunalité.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche Action N° 7

INTITULE PROJET

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE DAMVILLE (MESNILS SUR ITON)

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Responsable légal : Nathalie NOEL

Fonction : Présidente

✉ : Adresse : 84 Rue du Canon 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

✉ : Courriel : sophie.joubin@inse27.fr

Contact - Maître ouvrage : Sophie JOUBIN - DGSA

☎ : 02 32 32 94 80

✉ : sophie.joubin@inse27.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet : Service de démographie médicale

Région – Référente contrat : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr

Région - Référente projet : Marie-Pierre TARDIEU

☎ : 02 35 52 57 16

✉ : marie-pierre.tardieu@normandie.fr



Description détaillée du projet

Création d'un nouvel espace pouvant accueillir un minimum de 5 professionnels de santé (temps complets ou temps partagés) en lien avec le PSLA de Verneuil d'Avre et d'Iton

Cette « antenne de santé » fonctionnera en réseau coordonné avec d'autres professionnels de santé et en partenariat avec les autres acteurs sanitaires et médico-sociaux (hôpital local, association d'aide à domicile, SSIAD, PMI, services du Département, Réseau local de promotion de la santé.

Les études techniques ont conduit à l'agrandissement des locaux actuels qui ne permettent pas d'accueillir de nouveaux professionnels et pour lesquels la collectivité a dû momentanément mettre

des locaux sur d'autres sites à disposition leur permettant néanmoins d'accueillir la patientèle de manière temporaire.

Les nouveaux locaux seront dotés de deux nouveaux cabinets médicaux destinés à l'accueil d'une sage-femme, une salle de soins pour un médecin, un cabinet d'infirmière, deux locaux destinés aux rangements pour les IDE.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le constat avéré de la baisse significative en matière de démographie médicale à court et moyen terme sur le territoire de l'INSE, a mené à une réflexion globale entre les élus et les professionnels de santé afin de trouver différents axes pour endiguer ou tout du moins minimiser cette tendance défavorable.

Le territoire est en effet considéré comme très fragile en matière d'accès aux soins et plus particulièrement liée à l'absence de médecins généralistes, mais également dû aux différents départs en retraite.

Ce constat est corroboré par l'ARS Normandie qui identifie ce territoire comme une zone déficitaire en raison de la faible densité de professionnels de santé de premier recours, du nombre d'actes moyen pratiqués par les professionnels.

Aussi au regard de ces observations, l'INSE en collaboration avec les professionnels de santé du PSLA de Verneuil et dans l'esprit de ce qui a été mis en place en termes d'infrastructures, ont souhaité lancer un projet d'agrandissement du local actuel.

Cet équipement doit répondre aux besoins présents et futurs de la population.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Ce nouvel équipement n'engendra vraisemblablement pas de coût de fonctionnement significatif pour l'Interco Normandie Sud Eure, dans la mesure où les charges inhérentes seront répercutées sur les loyers des professionnels.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Début d'année 2024 (Marché de MO notifié mi-décembre 2023).
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2024/2025

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | RECETTES | | | |
|--|------------------|----|-------------------------|------------------------------|---|------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Co financeurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 11 000 € | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | 0 € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 65 000 € | | | | Etat (DETR) | 172 800 € | 30% |
| Travaux | 500 000 € | | | | Région (Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins) | 100 000 € | 17% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 115 200 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement | € | | | | Fonds de concours | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 0 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 188 000 € | 33% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 576 000 € | | | | TOTAL : | 576 000 € | |

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Générale Adjointe Transports-Aménagement du Territoire/Mission santé

Dispositif : Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins

L'intervention régionale au titre du dispositif sus visé est de 17 % du coût de l'opération, plafonnée à 100 000 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).

La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre de la Santé. Sous réserve des dépenses éligibles dont les acquisitions foncières et immobilières sont exclues, la participation prévisionnelle est plafonnée à 115 200€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 576 000€ HT.

Si un déficit d'opération existait au moment de la réalisation de l'ouvrage, celui viendrait abaisser l'autofinancement (tout en respectant le seuil minimum des 20%), et après accord écrit du Département à la suite de la sollicitation de l'intercommunalité.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche Action N° 8

INTITULE PROJET

REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : COMMUNE DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Responsable légal : Yves-Marie RIVEMALE
Fonction : Maire

✉ : Adresse : 1 Rond-point de la Victoire – 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton

✉ : Courriel : sylviedufourd@verneuilsuravre.fr

Contact - Maître ouvrage : Sylvie DUFOUR - DGA

☎ : 02 32 32 94 60

✉ : sylviedufourd@verneuilsuravre.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN

☎ : 02 32 31 50 67

✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet : Direction de la Culture – Eric MEMETEAU

☎ : 02 32 31 95 96

✉ : eric.memeteau@eure.fr

Région – Référente contrat et projet : Sonia LEFEBURE

☎ : 02 35 52 22 31

✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

L'Espace Culturel de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton est l'un des plus importants du secteur du Sud du département de l'Eure.

A titre d'information, l'unique salle a une jauge maximale de 600 personnes.

Dans sa configuration actuelle, l'Espace Culturel ne permet plus d'élargir l'offre en matière de Spectacles, Expositions, Conférences et Animations Socioculturelles en direction notamment des Vernoliens / Vernoliennes.

Dans ce contexte, la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton a donc décidé de lancer un projet d'envergure passant par la réhabilitation / extension de cet équipement structurant afin d'orienter sa vocation première vers les domaines du spectacle avec la délivrance de la licence 1 et 3 de spectacle.

Pour la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, ce projet a pour principal enjeu de renforcer l'attractivité de cet équipement au sein de son territoire ainsi qu'aux territoires limitrophes, et ce, par une offre plus diversifiée d'événements.

Le projet de réhabilitation / extension va notamment permettre :

- 1) De reprendre les éventuelles pathologies structurelles sur l'existant
- 2) De créer de nouveaux locaux :
 - 2 Salles de réunion ;
 - 2 Espaces de détente dits « Jardins d'Hiver » ;
 - 1 local unique de Rangement ;
- 3) De remettre à niveau les installations techniques ;
- 4) De s'adapter à la configuration des manifestations par l'acquisition d'une tribune amovible mobile

Construite dans les années 50, le projet de réhabilitation de l'Espace Culturel vise aussi à améliorer la qualité d'usage du bâtiment en apportant des réponses spatiales, techniques et fonctionnelles qui permettent :

- Aux usagers de bénéficier du service attendu ;
- Aux utilisateurs d'effectuer leurs tâches professionnelles ;
- A tous les occupants (usagers et utilisateurs) de bénéficier de conditions de confort et de sécurité adaptées.

Il en est de même pour la qualité urbaine du projet de réhabilitation qui va contribuer à l'image ou à la symbolique que l'équipement renvoie aux occupants et aux habitants.

La qualité urbaine prend en compte, notamment :

- Son intégration dans l'espace de voisinage et de proximité ;
- Sa lisibilité ;
- Sa desserte (Transports en commun / Stationnement / Modes actifs : marche, vélo) ;
- Son accessibilité depuis l'espace public ;
- Sa qualité de ses abords.

Cette démarche en matière de qualité d'usage et urbaine s'intègre dans une démarche plus globale en matière de qualité environnementale et de développement durable, et notamment, par une approche du projet relative au cycle de vie du bâtiment, à la réduction des consommations des fluides et énergies, aux rejets de CO², etc...



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Depuis sa construction au début des années 50, le bâtiment en réhabilitation et rénovation énergétique évoqué dans ce dossier a toujours eu une vocation multifonction que favorise sa situation en centre-ville et sa grande capacité tant au sol qu'en ouverture et profondeur de scène.

Sur une année, ce bâtiment à vocation d'espace culturel accueille annuellement environ 90 manifestations avec des temps de montage/démontage technique de durées variables...selon les fiches techniques et les plans de feux mais qui peuvent être de plusieurs jours pour les résidences d'artistes et répétitions de spectacles.

Le Service Culturel programme environ entre trente et quarante manifestations « en propre », Saison culturelle, Bulles d'Été, Résidences soit en collaboration avec le tissu associatif soit avec les festivals associés Eure Poétique et Musical, L'Eure des Mômes, La Vache et le Caribou, PMS, festivités de Noël... C'est en effet la seule salle de spectacle équipée de la ville de bonne capacité. Mise progressivement aux normes pour le spectacle vivant mais dont les conditions d'accueil, acoustiques comme de confort du spectateur, (L'assise et hauteur de scène ne correspondant pas nécessairement aux normes artistiques du spectacle vivant aujourd'hui... Bon nombre de spectacles et manifestations sont proposés « au sol » et/ou en scène inversée pour des raisons artistiques et de mise en scène et rapport au public).

Tous les genres sont représentés :

Musiques (Récitals et concerts classiques, Jazz, musiques actuelles, musiques du monde) Chorale, Tours de chants

Danse classique et contemporaine (signalons une scène déclive ne convenons pas à tous les spectacles) , bals folk, de salon, pour enfants ou collégiens

Théâtre classique et contemporain, Seul en scène, création, Humour spectacles invités

Salon du livre et du livre d'art

Spectacles circassiens, théâtre d'objets et défilés de mode artistique.

Catch, magie, animations jeux, (en bois, électronique), ronde en patin, (Martine Patine)

Dans le cadre associatif, scolaire, collaboratif ou municipal ont lieu :

Cérémonies des vœux, élections, conseils municipaux, Forum des associations

Dons du sang / En période Covid, centre de vaccination

Salons et fêtes : Salon Toutes collections, Salon de l'artisanat, Fête de printemps, Marché de Noël, Foire à tout, Banquet des anciens...

Trophée sportif, Lotos des clubs sportifs et autres associations d'aide et assistance (Pompier, Cos) et assemblées générales associatives

Assemblée générale d'associations, ou de structures privées telle que banque (Crédit Agricole).

Cette description non exhaustive démontre l'extrême polyvalence demandé au lieu. Outre sa rénovation énergétique, sécuritaire, la modernisation de son design, une répartition plus raisonnée et harmonieuse des espaces, notamment des lieux de stockage, une attention toute particulière aux conditions de sécurité à remettre aux normes, aux conditions acoustiques (traitement des revêtements notamment), aux conditions d'accueil (bar, loges, sanitaires, gradinage) ... Les aménagements extérieurs, qualité esthétique, praticabilité, identité visuelle, végétalisation harmonieuse sont aussi important pour offrir aux vernoliens et Sud Eurois, un établissement et des services à hauteur des attentes.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Equipement existant dont la gestion notamment en matière de spectacles est assurée par les agents municipaux du Service Culturel dont :

- Une Cheffe de Service en charge de la programmation culturelle ;
- Un Régisseur en charge de la préparation, de l'organisation et la coordination des spectacles ;
- Une Assistante administrative.

L'effectif actuel peut être renforcé au besoin par des vacataires.

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : 2023 /2024
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2024 / 2025

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | RECETTES | | | |
|--|--------------------|----|-------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Co financeurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 51 100 € | | | | Europe (FEDER ESPACES PUBLICS) | | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 233 100 € | | | | Etat (Fonds Verts) | 465 000 € | 12% |
| Travaux | 3 464 300 € | | | | Région (FRADT) | 1 135 260 € | 30% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 756 240 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement | € | | | | | 0 € | 0% |
| Autres dépenses (préciser) | 35 700 € | | | | Autres financeurs (préciser) | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | 0 € | | | | | 0 € | 0% |
| | | | | | Autofinancement | 1 427 700 € | 38% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 3 784 200 € | | | | TOTAL : | 3 784 200 € | |

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires
Fonds mobilisés : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30 % du coût de l'opération, plafonnée à 1 135 260 €. L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas).

La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre des Equipements Culturels Structurants.

Sous réserve des dépenses éligibles, la participation prévisionnelle est plafonnée à 756 240€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 3 784 200€ HT.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

Fiche Action N° 9

INTITULE PROJET

CREATION D'UN CENTRE DEPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT ET DE PROMOTION DES ARTS DU CIRQUE CONTEMPORAIN

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : COMMUNE DE MESNILS SUR ITON

Responsable légal : Colette BONNARD
Fonction : Maire

✉ : Adresse : 51 rue Sylvain Lagescarde – Damville – 27240 Mesnils sur Iton
✉ : Courriel : contact@mesnils-sur-iton.fr

Contact - Maître ouvrage :
☎ : 02.32.22.69.82
✉ : contact@mesnils-sur-iton.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référente contrat : Marie-Claude MOTTIN
☎ : 02 32 31 50 67
✉ : marie-claude.mottin@eure.fr

Département - Référent projet : Direction de la Culture – Eric MEMETEAU
☎ : 02 32 31 95 96
✉ : eric.memeteau@eure.fr

Région – Référente contrat : Sonia LEFEBURE
☎ : 02 35 52 22 31
✉ : sonia.lefebure@normandie.fr



Description détaillée du projet

Les disciplines des arts du cirque favorisent l'esprit critique, l'autonomie et la responsabilité, renforce la confiance en soi et le développement de la personne dans sa globalité.

L'école Holistique Circus porte six valeurs pour appuyer son projet pédagogique : l'apprentissage, le plaisir, la créativité, l'engagement, l'épanouissement, le respect.

Le cirque contemporain utilise et mélange d'autres disciplines artistiques telles que la danse, les arts visuels, la musique et le cinéma.

Toutes les écoles de cirque en France sont rattachées au ministère de la Culture.

Certaines comme Holistique Circus (en cours de demande) sont agréées Education Nationale et Jeunesse et Sports.

Le Projet d'école de cirque départementale s'inscrit dans la suite des 11 ans de fonctionnement de l'école de de Cirque « Holistique Circus » sur le territoire de Mesnil-sur-Iton.

Il répond à une demande forte du public identifié sur le secteur social et privé, avec un fonctionnement pérenne en toute sécurité.

Il sera un lieu unique de formation où l'artistique tient une place prépondérante.
Lieu de croisement, les amateurs de tous âges côtoient les pré-professionnels et/ou professionnels.

Les projets s'adressent à la fois aux individuels de tout âge et aux publics issus d'établissements scolaires, socioculturels ou spécialisés.

Le CIRQUE POUR TOUS est au coeur du projet associatif de l'école et s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire. Dans ce cadre « Holistique Circus » développe diverses actions en direction de publics en en direction de publics en difficulté sur des territoires repérés: précarité sociale, professionnelle, affective...

Depuis 2013 l'association s'est fixée pour objectif de développer et de promouvoir la découverte et l'initiation des arts du cirque en milieu rural sur le territoire formant désormais la commune nouvelle de Mesnil-sur-Iton, commune de plus de 6370 habitants.

Très vite, l'activité intitulé « Eure Cirque » a connu un véritable essor auprès d'un large public, qui va de l'activité loisir au centre spécialisé.

Au total, les actions de l'association touchent plus de 400 personnes par an.

Cette activité s'est développée dans la salle des fêtes de Gouville, commune historique de Mesnil-sur-Iton avec les contraintes d'une salle destinée également à la location et à la structure inappropriée aux expressions des arts du cirque.

L'école de Cirque, aujourd'hui de plus en plus sollicitée pour dispenser ses enseignements, ne peut plus y répondre favorablement, faute de liberté en créneau horaire et d'un lieu réellement adapté aux disciplines des Arts du Cirque.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Aujourd'hui l'école de Cirque est victime de son succès et se voit obligée de refuser des inscriptions faute de créneau horaire et d'un lieu plus adapté aux disciplines des Arts du Cirque.

En effet les cours ont lieu dans la salle polyvalente mis à disposition par la commune de Mesnil-sur-Iton, obligeant le lourd montage et démontage du matériel toutes les semaines pour libérer le lieu où se déroulent des manifestations festives le week-end.

Pour cette raison, et aussi dans une plus large mesure pour développer l'action éducative sur le territoire, rencontrer le public local, favoriser l'accès à la culture pour un public qui en est éloigné géographiquement, proposer aux jeunes des ateliers ludiques sur le thème du cirque notamment, offrir une meilleure prise en charge des publics en toutes sécurités — notamment des publics empêchés comme par exemple l'accueil du quatrième âge — l'association lance le projet d'un « Centre départemental de l'Eure » dédié à l'enseignement, la promotion et la diffusion des Arts du Cirque.

Pour ce faire, le projet est axé sur la construction de nouveaux locaux, un bâtiment dédié à l'enseignement et la promotion des arts Circassiens.

Ce Centre Départemental de l'Eure des Arts du Cirque est pensé comme un lieu multi-usage. En effet, en milieu rural, il est important que le centre puisse répondre à une utilisation le plus large possible. L'école de cirque a pour objectif de développer des actions partagées contribuant au rayonnement du cirque contemporain et toute autre forme d'art, à la structuration du secteur professionnel et à la sensibilisation du public.

Elle aura aussi comme mission d'organiser des manifestations culturelles, participer à des événements, créer et diffuser des spectacles ouverts à toutes les disciplines artistiques. Il y aura plusieurs programmations par saison d'événements culturels, festivals, soirées cabaret, journées cirque, concerts, gala de danse de musique, projections...

Les dimensions et la configuration du bâtiment devant permettre d'accueillir tous types de spectacles, elles répondront ainsi à des normes très contraignantes pour certaines représentations qui demandent des contraintes techniques et une réglementation particulière des normes de mise en sécurité des différentes disciplines circassiennes.

La mise au noir sera nécessaire pour accueillir du cinéma, des spectacles de magie ou autres artifices du music-hall et cabaret qui demandent des ambiances et des lumières spécifiques.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Le bâtiment est prévu sur un terrain appartenant à la commune Mesnils-sur-Iton, à Gouville, dans un ensemble bâti composé d'une salle polyvalente où sont implantés des gîtes municipaux.

Ceux-ci ont le potentiel, à préciser dans le respect des normes Jeunesse et sport, pour accueillir des classes vertes cirque et artistes en résidence.

Une construction passive et écologique :

La construction s'inscrit véritablement dans une démarche écologique afin de réduire l'impact de la construction sur l'environnement.

Elle produira au moins 70% de ses besoins en énergie par le biais de panneaux solaires.

D'une superficie de 650 m², le bâtiment à usage polyvalent sera divisé en deux :

- avec d'un côté une grande salle pour les ateliers et spectacles de 469 m² d'une hauteur 8 m sous plafond
- et d'une seconde partie dans le même bâtiment avec 1 étage avec une salle de danse 98 m² et salle de réunion 26 m².

Au rez-de-chaussée seront implantés les sanitaires, douches, un vestiaire de 27 m², un vestiaire de 23 m², bureau de 10 m², réserve de 35 m².

L'espace extérieur sera aménagé de telle façon que le parking extérieur puisse le cas échéant servir de lieu d'installation pour des spectacles en plein air et manifestations diverses.

La façade principale sera orientée plein sud.

Le montant prévisionnel de la construction est estimé à 1.600.000 € HT.

Le centre départemental a pour vocation l'équilibre budgétaire.

Les coûts annuels de fonctionnement de l'association sur les 3 premières années, sont estimés à 171.000 euros par an.

Les trois premières années de mise en route serviront à structurer les projets avec un budget orienté sur les salaires et l'investissement matériels, à charge de l'association. Le loyer et les fluides seront à charge des institutions identifiés (mairie, interco, département...)

La quatrième année l'association ASLG prendra en charge les fluides (chauffage, électricité, eau...).

Les activités de l'école de cirque seront structurées par le bureau et les membres associatifs qui portent déjà l'école de Cirque Holistique Circus.

Elle fera appel à **des intervenants à des postes fixes** : 1 directeur artistique et professeur cirque, 1 administratif (secrétariat, communication...), 1 professeur des arts du cirque (PEJED ou DE). 2 stagiaires en formation cirque.

Création de 4 emplois sous divers régimes d'Etat.

Pour un total de 5 postes sur les trois premières années. 2 postes sont en polyvalence entre des heures en administratif et cours.

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

2024 – Présentation du projet aux partenaires : collectivités – Ministères – Etat - Fédération

2024 – Définition du Maître d'ouvrage – Porteur de projet

2024 – Définition du plan de financement selon porteur de projet et partenariat

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

2025

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

2026/2027/2028 – réalisation du bâtiment

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

| Postes | DEPENSES | | | | RECETTES | | |
|--|--------------------|----|-------------------------|------------------------------|--|--------------------|-------------|
| | Montant | HT | Montant éligible Région | Montant éligible Département | Cofinanceurs | Montant | % |
| Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS | 50 000 € | | | | Europe (préciser le fonds et la mesure) | € | 0% |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 110 000 € | | | | Etat (DETR) | 320 000 € | 20% |
| Travaux | 1 400 000 € | | | | Région (préciser le dispositif ou FRADT) | € | 0% |
| Acquisitions foncières et immobilières | 0 € | | | | Département | 320 000 € | 20% |
| Mobilier, petit équipement | 20 000 € | | | | Fonds de concours | | |
| Dompage ouvrage et TR | 20 000 € | | | | Autres financeurs (préciser) | | |
| | 0 € | | | | | | |
| | 0 € | | | | | | |
| | | | | | Autofinancement par emprunt | 960 000 € | 60% |
| | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 0 € | 0% |
| TOTAL : | 1 600 000 € | | | | TOTAL : | 1 600 000 € | 100% |

Commentaires du Département

Ce projet sera financé par le Département au contrat de territoire dans le cadre des Equipements culturels structurants.

Sous réserve des dépenses éligibles, la participation prévisionnelle est plafonnée à 320 000€, soit à hauteur de 20% maximum du coût maximum du projet 1 600 000€ HT.

Les services départementaux concernés par le projet devront obligatoirement être associés à chaque étape clé de son avancement.

MAQUETTE FINANCIÈRE

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027
Maquette Financière

INTERCO NORMANDIE SUD EURE

| n° FA | Maître d'ouvrage | Intitulé du projet | Calendrier | Coût total HT | Région | | | Département | | Etat | | Autres financements (Europe...) | | Autofinancement du MO | |
|--|--------------------------------------|---|------------|---------------------|--------------------|------|----------|--------------------|------|--------------------|------|---------------------------------|------|-----------------------|------|
| | | | | | Montant | Taux | DC/FRADT | Montant | Taux | Montant | Taux | Montant | Taux | Montant sollicité | Taux |
| AXE 1 - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - Patrimoine, Tourisme, Aménagement du territoire | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | Interco Normandie Sud Eure | Restauration des remparts et vitraux de l'Abbaye St Nicolas et de ses abords (passerelle) à Verneuil d'Avre et d'Iton | 2025 | 670 000 € | 105 000 € | 16% | FRADT | 134 000 € | 20% | 201 000 € | 30% | | | 230 000 € | 34% |
| 2 | Commune de Breteuil | Renaturation de la place principale de Breteuil et d'un cheminement pédestre | 2025-2026 | 801 705 € | 100 000 € | 12% | FRADT | 160 341 € | 20% | 320 682 € | 40% | | | 220 682 € | 28% |
| 3 | Commune de Rugles | Aménagement d'un parc public paysager et environnemental | 2025 | 773 352 € | 100 000 € | 13% | FRADT | 154 670 € | 20% | | 0% | 275 631 € | 36% | 243 051 € | 31% |
| AXE 2 - QUALITE DE VIE DES HABITANTS - Mobilité et accessibilité, Accès aux services publics et outils numériques, Education Culture Sport Loisirs, Santé | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Commune de Rugles | Création d'un terrain de tennis couvert et d'un Club House | 2025 | 559 760 € | 60 000 € | 11% | FRADT | 111 300 € | 20% | 118 900 € | 21% | 106 308 € | 19% | 163 252 € | 29% |
| 5 | Interco Normandie Sud Eure | Démolition et Reconstruction du gymnase de Rugles | 2025-2026 | 3 156 000 € | 631 200 € | 20% | FRADT | 691 649 € | 22% | 900 000 € | 28% | | | 933 151 € | 30% |
| 6 | Interco Normandie Sud Eure | Création d'une antenne du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à la Neuve-Lyre | 2025 | 580 000 € | 100 000 € | 17% | DC | 116 000 € | 20% | 208 800 € | 36% | | | 155 200 € | 27% |
| 7 | Interco Normandie Sud Eure | Extension de la Maison de Santé de Damville (Mesniis sur Iton) | 2024-2025 | 576 000 € | 100 000 € | 17% | DC | 115 200 € | 20% | 172 800 € | 30% | | | 188 000 € | 33% |
| 8 | Commune de Verneuil d'Avre et d'Iton | Réhabilitation de l'espace culturel de Verneuil d'Avre et d'Iton | 2024-2025 | 3 784 200 € | 1 135 260 € | 30% | FRADT | 756 240 € | 20% | 465 000 € | 12% | | | 1 427 700 € | 38% |
| 9 | Commune de Mesniis sur Iton | Création d'un centre départemental d'enseignement et de promotion des arts du cirque contemporain | 2025-2026 | 1 600 000 € | 0 € | 0% | | 320 000 € | 20% | 320 000 € | 20% | | | 960 000 € | 60% |
| TOTAUX | | | | 12 501 017 € | 2 331 460 € | | | 2 559 400 € | | 2 707 182 € | | 381 939 € | | 4 521 036 € | |

| | |
|--------------------|-------------|
| TOTAL REGION | 2 331 460 € |
| TOTAL DROIT COMMUN | 200 000 € |
| TOTAL FRADT | 2 131 460 € |

| | |
|-------------------|-------------|
| TOTAL DEPARTEMENT | 2 559 400 € |
|-------------------|-------------|

